



FEDERATION BELGE DE DANSE SPORTIVE asbl

CODE ANTI-DOPAGE

Formulaire de déclaration obligatoire, conformément à l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la procédure de contrôle de la pratique du dopage, et fixant l'entrée en vigueur de certaines dispositions du décret du 8 mars 2001 relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention en Communauté française.

FORMULAIRE DE DECLARATION D'ENTRAINEMENTS POUR COMPETITEURS Remplir en lettres capitales s.v.p.	
ORGANISATEUR	
PERIODE / DATE	
ADRESSE / LOCALITE	
HEURE DE DEBUT	
HEURE DE FIN PROBABLE	
NOMBRE DE PARTICIPANTS	
RESPONSABLE :	NOM
	ADRESSE
	TELEPHONE
	FAX
	E-MAIL

Ce formulaire de déclaration doit être transmis au minimum (3 mois) avant l'activité par lettre, par courrier électronique ou par fax à :

*Jacques Goldschmidt, responsable FBDS anti-dopage Wallonie
Avenue Swartenbrouck 5 – 1090 Bruxelles
Fax : 02 218 43 20 – E-mail : jlgoldbru@yahoo.com
Téléphone : 02 218 47 62*

Les modifications éventuelles doivent être communiquées le plus rapidement possible.

Date :

Signature de l'organisateur responsable :